

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne sais au juste ce à quoi le député veut en venir. S'il veut porter des accusations, qu'il le fasse.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, vu la réponse du premier ministre, j'aimerais lui poser une autre question. Le ministre du Travail a déclaré mercredi dernier avoir remis les fonds versés par le Syndicat international des marins à sa caisse électorale parce que ce don pourrait être mal interprété s'il le gardait. Étant donné que le premier ministre avait déclaré le 18 décembre dernier qu'un ministre est tenu de consulter le premier ministre dans tous les cas où il peut y avoir matière à conflit d'intérêt, et que le ministre du Travail a indiqué mercredi dernier qu'il n'avait pas consulté le premier ministre, celui-ci nous dirait-il s'il a demandé au ministre du Travail pourquoi il estimait la situation assez équivoque pour remettre la contribution au syndicat mais pas assez pour consulter le premier ministre et lui demander s'il y voyait un risque de conflit d'intérêt?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, dans notre parti, divers députés et ministres reçoivent des contributions électorales que certains d'entre eux choisissent de garder, d'autres pas. Il n'est certes pas question que j'oblige tous les députés de mon parti qui refusent ces dons de m'en rendre compte.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES ACCUSATIONS À L'ENDROIT DU SIM—LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À LA DEMANDE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Dans sa réponse au chef de l'opposition officielle, il a demandé que l'on porte des accusations précises. Je voudrais le renvoyer à sept accusations précises de voies de fait qui ont été portées contre des membres du Syndicat international des marins et lui demander s'il les connaît; et plus précisément, puisque le solliciteur général de l'Ontario aurait déclaré qu'il existe «des preuves suffisantes de voies de fait, d'actes de violence et d'intimidation» pour justifier l'ouverture d'une enquête publique sur les activités du syndicat, j'aimerais demander au premier ministre s'il n'estime pas cette enquête nécessaire?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député ne parle sûrement pas du même genre d'accusation que le chef de l'opposition dans sa question de tout à l'heure. Il parle de violences. Je crois comprendre que la police de l'Ontario et la police du Grand Toronto font des enquêtes à ce sujet afin de savoir s'il existe des preuves suffisantes pour ouvrir une enquête et porter des accusations. Je n'ai eu aucun rapport.

Questions orales

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, la réponse du premier ministre n'est exacte qu'en partie seulement.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Que les députés écoutent seulement la question. Celle que j'ai posée mercredi dernier et celles qu'ont posées ensuite les autres députés de mon parti jeudi et vendredi mentionnaient les accusations précises d'actes de violence qui ont amené M. Shulman à porter son accusation. C'est pour que l'on enquête sur cette affaire en particulier, mais pas exclusivement, que nous avons estimé une enquête publique nécessaire. Selon le premier ministre, la sûreté provinciale et les autres corps policiers de l'Ontario enquêtent à ce sujet. Le solliciteur de la province en a conclu qu'il existe assez de preuves pour justifier une enquête publique. Devant ce jugement, quelle est la position du premier ministre?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je fais mienne la position prise par le leader de la Chambre et premier ministre suppléant il y a quelques jours: les autorités policières de la province et de la région du Grand Toronto enquêtent sur ces accusations. Voilà où les choses me semblent en être. Nous n'avons reçu aucun rapport de leur part, mais je crois que le ministre adjoint de la Justice a écrit au gouvernement de l'Ontario pour lui demander s'il y a des faits ou des documents dont nous devrions prendre connaissance. Je n'ai encore reçu aucune demande d'enquête du gouvernement de l'Ontario. Je fais confiance à leurs services policiers pour découvrir les faits. J'espère que s'ils en découvrent qui permettent de présumer qu'il y a eu des agissements criminels, ils feront des dénonciations et s'acquitteront de leur devoir d'intenter des poursuites au criminel. J'étudierai la question seulement s'ils essuient un échec, s'il leur est impossible de faire quoi que ce soit et s'ils estiment que la seule manière d'obtenir les faits est que le gouvernement fédéral fasse une enquête publique.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Je crois que le gouvernement de l'Ontario est en train de préparer une demande officielle d'enquête. Je voudrais obtenir une réponse parfaitement claire du premier ministre. Étant donné que le Syndicat international des marins est un syndicat à charte fédérale, dont le siège social se trouve à Montréal, et dont l'action s'étend à plus d'une province, si le premier ministre reçoit une telle demande officielle du gouvernement de l'Ontario, décidera-t-il d'ouvrir une enquête publique?

Une voix: Il ne veut pas répondre.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois que le député sait aussi bien que les autres que le fait de demander à un ministre ce qu'il fera si quelque chose se produit dans l'avenir constitue une question purement hypothétique qui ne s'inscrit pas dans le cadre de la période de question.

Une voix: Ce qu'il fera? Il essaiera de se dérober!